



NUMÉRO 211

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2021

Appel nominal / 2

Installation d'un nouveau conseiller municipal : Madame Marie-Noëlle CHAROY / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 / 3

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire / 4

Communication sur l'actualité GPSO / 4

- 1. Exonération partielle de la redevance d'occupation du
domaine public (RODP) pour l'année 2021. / 5**
- 2. Attribution de subventions- Approbation d'une convention
d'objectifs. / 5**
- 3. Convention d'utilisation de la salle du conseil municipal
pour la tenue des conseils de territoire de GPSO -
Approbation et autorisation donnée au maire de la signer. / 7**
- 4. Majoration de la part communale de la cotisation de
taxe d'habitation due au titre des logements meublés non
affectés à l'habitation principale. / 7**
- 5. Application de la réforme de la fiscalité locale concernant
la taxe foncière sur les propriétés bâties des constructions
nouvelles et additions de construction. / 8**
- 6. Convention de services comptable et financier 2021-
2024 (CSCF) entre la ville de Boulogne-Billancourt et la
Direction générale des Finances Publiques. / 8**
- 7. Constitution d'un groupement de commandes entre
l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et des**

communes membres en vue de la passation et de l'exécution
financière du marché de collecte et de propreté. / 9

**8. Participation au fonds de solidarité pour le logement des
Hauts-de-Seine pour l'année 2021.
Autorisation donnée au maire pour signer la convention
tripartite entre le Conseil départemental des Hauts-de-
Seine, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale / 9**

9. Personnel communal - Mesures diverses. / 9

**10. Acquisition des droits d'exploitation du Label Villes
et Villages où il fait bon vivre. / 10**

**11. Approbation du projet de convention de réservation
entre la Ville et Immobilière 3F pour la réservation d'un
logement à Boulogne-Billancourt. / 10**

**12. Attribution d'une subvention à Immobilière 3F pour
l'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux sis
87 rue du Dôme à Boulogne-Billancourt. / 11**

**13. Établissements d'accueil du jeune enfant - Modification
du règlement de fonctionnement. / 11**

**14. Établissements d'accueil de la petite enfance «Kermen»,
«Le manège enchanté/Le carrousel des ours» - Modification
unilatérale des contrats de concession. / 11**

**15. Association des Sites Le Corbusier - Convention
pluriannuelle d'objectifs 2021-2024. / 12**

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 8 juillet 2021 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit le 2 juillet 2021.

Monsieur BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle JULIARD-GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Remi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Madame Sandy VETILLART qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas MARGUERAT
Monsieur Thomas CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe TELLINI
Monsieur Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à Madame Clémence MAZEAUD
Madame Caroline PAJOT qui a donné pouvoir à Monsieur Antoine DE JERPHANION
Monsieur Evangelos VATZIAS qui a donné pouvoir à Madame Baï-Audrey ACHIDI
Monsieur Bertrand RUTILY qui a donné pouvoir à Madame Judith SHAN

Madame Constance PELAPRAT a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de commencer notre séance, et d'accueillir Madame Marie-Noëlle CHAROY, que nous installons dans ses fonctions de conseillère municipale. Je lui souhaite donc la bienvenue. D'autre part, je vous félicite également pour votre présence assidue, car il y a généralement beaucoup moins d'élus pendant les Conseils municipaux du mois de juillet.

J'aimerais tout d'abord vous dire quelques mots concernant les résultats des élections régionales et départementales. Je vous propose de féliciter nos collègues de GPSO (Grand Paris Seine-Ouest) qui ont été élus au Conseil régional, à savoir Madame Armelle JULIARD-GENDARME et Monsieur Pierre DENIZIOT pour Boulogne-Billancourt, Monsieur Bernard GAUDUCHEAU pour Vanves, et Madame Florence DE PAMPÉLONNE pour Meudon. Quant au Conseil départemental, les élus sont Madame Marie-Noëlle CHAROY, Madame Marie-Laure GODIN et Monsieur Pierre-Christophe BAGUET pour Boulogne-Billancourt, Monsieur Grégoire DE LA RONCIÈRE pour Sèvres, Madame Nathalie PITROU et Monsieur Ludovic GUILCHER pour Issy-les-Moulineaux, Monsieur Denis LARGHERO pour Meudon, Madame Armelle TILLY pour Chaville, et Madame Sandrine BOURG pour Vanves.

Applaudissements.

M. BAGUET : Nous avons donc quatre élus de GPSO au Conseil régional et neuf au Conseil départemental, ce qui signifie que notre territoire et notre ville sont bien représentés dans ces instances. Cette représentation va nous permettre des liens encore plus étroits avec les deux majorités départementales et régionales pour le meilleur de nos concitoyens, et surtout pour les finances des collectivités de GPSO et de Boulogne-Billancourt. Enfin, sachez que l'exécutif de la Région a été installé vendredi dernier, celui du Département jeudi dernier, et que nous installerons l'exécutif de l'Établissement Public Hauts-de-Seine-Yvelines mardi prochain à la Seine musicale. Tout le monde sera ainsi en ordre de marche pour démarrer un vrai mandat, puisque nous travaillons plus depuis quinze mois à lutter contre la Covid-19 et à accompagner nos concitoyens en matière sociale, culturelle, économique, et psychologique qu'à mettre en place des actions politiques.

Concernant la Covid-19 justement, le centre de vaccination de Boulogne-Billancourt avait déjà procédé à près de 60 000 injections au mercredi 7 juillet. Sachez également que le taux

Séance du 8 juillet 2021

d'incidence dans les Hauts-de-Seine entre le 14 juin et le 6 juillet était relativement bon, puisque nous sommes passés de 54 à 32 %. De la même façon, le taux de positivité des tests est passé de 1,09 % à 0,7 %, la tension hospitalière de 52 % à 26 %, et le taux de vaccination de 44,57 % à 51,13 %. En revanche, nous avons enregistré une petite remontée au niveau régional, et, comme vous le savez, certaines régions de France sont également victimes du variant Delta. Cela signifie donc que nous devons rester extrêmement attentifs.

D'autre part, comme l'ensemble des maires du Département, j'ai demandé à l'ARS de nous donner les taux de vaccination par commune. Je peux d'ores et déjà vous communiquer quelques chiffres, même s'ils ne sont pas encore officiels. Pour ce qui est de la première injection, 69 % des plus de 20 ans ont déjà été vaccinés à Boulogne-Billancourt, et 57 % en Île-de-France – soit une différence de 12 % – et concernant la vaccination complète, 40 % des Boulonnais de plus de 20 ans ont été vaccinés, contre 32 % en Île-de-France. S'agissant des 20-39 ans, la primo-injection a été faite auprès de 59 % des Boulonnais, et auprès de 41 % de la population en Île-de-France. Enfin, 80 % des plus de 65 ans ont également reçu une primo-injection à Boulogne-Billancourt. Cela signifie que les habitants de Boulogne-Billancourt se font beaucoup plus vacciner que le reste du Département, et nous pouvons nous en féliciter. Je félicite notre collègue, Claude ROCHER, ainsi que toutes les personnes qui font fonctionner notre centre de vaccination, sur lequel j'ai de très bons retours. Sachez que nous assurerons une permanence, cet été, au centre Denfert-Rochereau. Nous sommes actuellement en train de recruter du personnel pour cette période.

Le Préfet des Hauts-de-Seine nous ayant demandé de restituer les établissements publics qui accueillent les cours d'éducation physique du collège Landowski et les associations sportives, nous réfléchissons à une autre solution pour rendre le gymnase au collège et aux sportifs, tout en maintenant quand même un ou deux centres de vaccination plus petits à partir du mois de septembre. Monsieur ROCHER s'occupe de ce dossier avec les services, et je l'en remercie de nouveau. Nous envisageons éventuellement d'en installer un dans la salle des Fougères. Le Préfet des Hauts-de-Seine nous a demandé d'installer des centres de vaccination dans nos centres commerciaux, mais il me semble un peu compliqué d'en placer un dans « les Passages ».

Concernant le fonds d'aides municipales à la culture, nous avons recensé 145 demandes à ce jour, ce qui signifie que cette initiative rencontre un véritable succès. D'autre part, nous avons accueilli en échange 91 interventions hors les murs. 31 classes de maternelles et de primaires, ainsi que six crèches, ont également pu bénéficier de prestations et d'animations artistiques. Nous avons accueilli 18 artistes

au Carré Bellefeuille, qui ont été accompagnés pendant 20 semaines par les équipes de la régie de cette structure, et avons par ailleurs organisé deux expositions avec des artistes boulonnais – une exposition photos au square Léon Blum et une exposition de sculptures au musée Paul Belmondo. Enfin, je rappelle que nous avons également organisé deux ventes aux enchères pour les galeries d'art et les artistes boulonnais, et que 30 vidéos ont été dédiées aux artistes plasticiens. Au final, 195 000 euros d'aides, sur les 250 000 euros inscrits pour ce fonds, ont ainsi été distribués à 160 artistes plasticiens et à 100 comédiens, musiciens et chanteurs, sans oublier nos trois librairies boulonnaises indépendantes et nos sept galeries boulonnaises. Nous verrons donc au fil du temps s'il faut réalimenter ce fonds en fonction des besoins, et, si tel est le cas, nous en reparlerons bien entendu au prochain Conseil municipal.

Enfin, sachez que la Ville a reçu plusieurs prix depuis notre dernière séance, dont le prix interdépartemental de l'innovation urbaine pour le projet d'école des sciences et de la biodiversité. Vous savez que cette école fait beaucoup parler d'elle en bien, notamment sur le plan architectural. La remise des prix n'a pas encore eu lieu, mais nous recevons ce prix très prochainement. D'autre part, nous sommes également très fiers d'avoir reçu le label Don du sang des communes le 1er juillet dernier. Nous pouvons donc remercier tous les Boulonnais qui ont donné leur sang depuis quelques années, et qui continuent surtout de le donner dans cette période difficile, ainsi que toutes les personnes qui ont organisé ces dons. Merci donc à toutes les équipes techniques et médicales qui participent à cette mission.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

M. BAGUET : Avez-vous des questions à poser concernant ce document ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : Tout d'abord, je pense qu'il manque le procès-verbal du Conseil municipal du 18 mars, puisque nous approuvons aujourd'hui celui du mois d'avril, et que nous aurions dû approuver ces deux documents aujourd'hui. Je rappelle en effet que celui du 18 mars n'était pas prêt au mois d'avril en raison de la tenue rapprochée des deux séances. Par ailleurs, je constate que les questions orales que nous avons posées lors de la dernière séance ont été synthétisées et résumées, sans relecture de la part de leurs auteurs. Or, il n'y a aucun travail à faire en termes de transcription, puisque nous vous adressons le texte complet, et je ne pense pas non plus qu'il y ait des contraintes d'espace. De plus, le fait de supprimer la construction d'une question en retire une partie du sens. Bref, j'aimerais savoir s'il s'agissait d'une nouvelle pratique.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

M. BAGUET : Comme les questions orales et les vœux sont écrits, il n'y a aucune raison pour qu'ils ne soient pas retranscrits intégralement. Si je comprends bien, vous dites qu'une de vos questions a été coupée. Nous allons regarder cela, car nous vous demandons justement de vous en tenir à la rédaction communiquée pour que tout soit écrit dans le compte-rendu. Quant au procès-verbal de la séance du 18 mars, nous vous le soumettrons à la prochaine séance. Nous vous présentons donc toutes nos excuses pour ce décalage. Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Je constate également que la question orale que j'avais posée a été outrageusement résumée.

M. BAGUET : Très bien. Nous prenons donc en compte vos remarques justifiées, et allons, là aussi, réinsérer l'intégralité des propos.

En l'absence d'autres commentaires, le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 est adopté à l'unanimité sous réserve de ces modifications.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Je vous invite vraiment à lire la communication qui vous a été soumise sur table, car elle contient une mine d'informations. Vous constaterez notamment que les bornes de recharge pour véhicules électriques disposent désormais de trois niveaux de puissance (normale, rapide et accélérée). Afin de répondre aux besoins grandissants de ce type de mobilité, d'autres prises ont été installées dans certains parkings publics. La liste de ces bornes de recharge sont facilement récupérables sur le site seineouest.fr.

D'autre part, je voulais vous demander de communiquer autour de vous sur les enquêtes successives réalisées par Île-de-France Mobilité en juin, juillet et septembre 2020, ainsi qu'en janvier 2021, sur les nouveaux modes de transports des Franciliens, puisque cette structure relance une nouvelle étude pour essayer de comprendre la manière dont les Franciliens se sont déplacés pendant la crise de la Covid-19. Vous pouvez donc faire de la publicité pour cette enquête

en ligne si vous connaissez des personnes qui souhaitent être membres de ce panel, cela permettra à Île-de-France Mobilité d'avoir des renseignements plus précis.

Par ailleurs, comme les chiffres des déchets électriques et électroniques continuent d'être très élevés – notamment les déchets électroménagers –, nous avons mis en place un service particulier le 6 avril dernier. Baptisé « Ecosystème collecte », ce service consiste à prendre rendez-vous pour récupérer leurs anciens gros équipements électroménagers (caves à vin, congélateurs, cuisinières, fours, hottes aspirantes, lave-vaisselle...). Il s'agit d'un service assez exceptionnel, car très peu de territoires le proposent. Le retrait se fait à domicile et gratuitement. Il est réalisé par des équipes spécialisées équipées de camions adaptés. Il est préférable de ne pas avoir des machines à laver qui traînent sur les trottoirs. Cela évite aux agents de GPSO d'avoir à porter ces appareils pour les mettre dans la benne et ainsi de souffrir de tours de reins ou de maux de dos.

Concernant la Maison de la Nature et de l'Arbre, je rappelle que cette structure sera fermée comme chaque été, mais que nous avons quand même mis en place un dispositif pour continuer à retirer des lombricomposteurs pendant cette période. Dans cette communication vous trouverez donc toutes les références pour procéder à ce retrait. J'ajoute que cette Maison a également procédé à plusieurs expositions, dont une de portraits d'oiseaux, pour découvrir les espèces sur le territoire. Je rappelle en effet que nous sommes en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux d'Alain BOUGRAIN-DUBOURG, et que celle-ci avait notamment réalisé des évaluations sur la biodiversité de notre territoire. Vous trouverez toutes les informations à ce sujet sur le site seineouest.fr.

Nous avons également mis en ligne la carte « Ilots de fraîcheur 2021 », qui est accessible très facilement sur ce même site. Vous retrouverez ainsi tous les ilots de fraîcheur en cas de canicule (bornes d'eau potable, brumisateurs, bassins et fontaines d'ornements, lieux climatisés, piscines, activités nautiques, parcs, jardins et squares). Je vous invite à faire circuler cette information autour de vous, surtout auprès des personnes âgées qui restent à Boulogne-Billancourt pendant tout l'été. D'autre part, sachez que nous avons réalisé une grande campagne de communication à propos de la propreté des parcs et jardins, des berges de Seine et des forêts, dans les forêts de Meudon et de Chaville.

En ce qui concerne l'habitat, nous proposons aux habitants de GPSO de calculer eux-mêmes leur bilan Carbone en quelques clics. Vous trouverez également dans cette rubrique des informations sur la Mission climat ou encore sur le numérique. De même, vous retrouverez toutes

les informations sur l'opération Seine-Ouest Renov, qui fonctionne très bien puisque de nombreuses copropriétés nous sollicitent –, ou encore des informations sur le nouveau dispositif POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des copropriétés), anciennement OHQ (Opération Habitat Qualité). Une trentaine de copropriétés ont été sélectionnées sur le territoire, dont une douzaine sur Boulogne-Billancourt.

Du côté des enfants, nous avons ouvert l'espace de filets suspendus en forêt au complexe sportif Marcel Bec. Cet équipement de 1 200 mètres carrés est d'ailleurs le premier parc à filets dans les arbres d'Île-de-France. Je vous invite à en faire profiter vos enfants ou petits-enfants. Enfin, je vous rappellerai le partenariat que nous avons monté avec l'Académie Philippe JAROUSSKY, l'un des plus grands contre-ténors de la planète. Depuis 2017, l'académie accueille et forme des enfants du Pont-de-Sèvres et des squares de l'Avre et des Moulineaux. C'est donc un superbe partenariat qui ravit les enfants, en effet, il est assez exceptionnel de bénéficier d'un artiste comme Philippe JAROUSSKY en tant que professeur particulier.

Cette communication contient donc beaucoup de belles choses. Peut-être ne le faisons-nous pas suffisamment savoir, car nous entendons beaucoup de critiques sur la Ville et sur GPSO. Or, il vous suffit simplement d'aller sur ce site en quelques clics pour retrouver toutes ces bonnes actions.

Je vous propose à présent d'entamer notre ordre du jour, sachant que la délibération n° 7 (garantie d'emprunt à l'association communautaire juive de Boulogne-Billancourt) a été retirée puisque la banque n'a pas fourni à l'association le contrat dans les délais. Nous ne pouvons donc pas vous présenter cette délibération ce soir, au grand regret du Président de cette communauté Monsieur Robert EJNES. Ce n'est ni la faute de la communauté juive, ni celle de la Ville, mais bien de la banque, car celle-ci est actuellement en surcharge de dossiers et n'a pas pu tenir ses délais. Nous ne pouvons donc pas présenter cette délibération aujourd'hui – elle aurait été rejetée par le contrôle de légalité - et nous espérons pouvoir la reporter à notre prochain Conseil municipal. Je vous informe également que Monsieur DENIZIOT a demandé de présenter ses délibérations en début de séance, car il doit s'absenter. Avez-vous des remarques à faire concernant ces observations ? (Il n'y en a pas).

1. EXONÉRATION PARTIELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) POUR L'ANNÉE 2021

M. BAGUET : Vous vous en souvenez, nous avons déjà mis en place une opération d'exonération des redevances des

enseignes, accessoires, étalages et terrasses d'un certain nombre de commerçants boulonnais pendant trois mois, du 28 mai au 28 août 2020. Nous avons ensuite pris une délibération le 17 septembre dernier, prévoyant l'exonération de deux mois supplémentaires, ce qui signifie que nous avons exonéré les commerçants, restaurateurs et utilisateurs de terrasses pour une somme totale de 364 670 euros. Il vous est proposé ce soir d'appliquer la même démarche pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2021, pour les restaurants, brasseries et bars, ce qui représente cette fois-ci une réduction de 83 % de RODP, soit un montant de 256 000 euros. Il vous est également demandé de ne pas soumettre à redevance les terrasses dites « éphémères » du 19 mai au 31 octobre, pour un montant estimé de 255 000 euros. Au final, nous vous proposons ainsi d'exonérer ces commerces pour un montant total de 512 000 euros.

Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : A la suite d'une question du groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt, le périmètre de l'exonération en 2020 et en 2021 a été précisé, comme il vient de l'être rappelé Monsieur le maire. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ces exonérations de terrasses ? Oui, Madame MAZEAUD.

Mme MAZEAUD : Bonsoir Monsieur le maire, chers élus. Nous sommes ravis de voter ce soir pour cette délibération, puisque nous avons demandé ce vote depuis le début de l'année.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je cède à présent la parole à Monsieur DENIZIOT.

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS- APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS

Mme LAVARDE BOEDA : Le premier point de cette délibération concerne la subvention à la SASP Métropolitains 92, sachant que le principe de cette subvention a déjà été validé par le Conseil municipal du 1er octobre 2020, et que les crédits avaient été affectés lors du vote du budget. En revanche, comme cette subvention n'avait pas encore été attribuée de manière formelle, nous vous proposons de la voter ce soir.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Par ailleurs, nous vous proposons également d'allouer une subvention complémentaire de 80 000 euros à l'association L'Oiseau Lyre, au titre des activités qu'elle a proposées entre les mois d'avril et juin dernier, conformément à l'accord que nous avons passé avec elle. De la même façon, une subvention complémentaire de 2 000 euros est allouée à l'association Le Rameau, pour ses actions menées pendant la crise sanitaire, et une autre subvention de 2 000 euros est également allouée aux Scouts et Guides de France pour la création d'une nouvelle troupe à Boulogne-Billancourt. Enfin, cette délibération prévoit aussi la signature d'une convention d'occupation de locaux pour un montant supérieur à 23 000 euros avec l'Académie Catherine De NEUVILLE.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Aux interrogations du groupe Ecologistes et solidaires, qui souhaite séparer le vote des subventions, il est répondu de poser la question en séance du Conseil municipal. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et Solidaires demande pourquoi le complément de subvention de l'ACBB (Athlétic Club de Boulogne-Billancourt) n'est pas prévu dans cette délibération. Il lui est répondu que plusieurs réunions ont eu lieu avec l'ACBB pour définir les besoins précis au regard de la situation sportive très particulière que nous venons de vivre. L'ensemble des éléments n'ayant pas encore pu être collectés par l'association, et les crédits ayant été inscrits dans le budget primitif, il sera possible de les attribuer lors du Conseil municipal du mois de septembre.

De son côté, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt aurait souhaité que la délibération puisse séparer le vote des subventions, de sorte que la subvention au Métropolitans 92 soit distincte des autres subventions. Il a été précisé en commission que le vote des subventions fait l'objet d'un article unique, comme lors du Conseil municipal du mois de décembre ou du vote du budget. Avis favorable à la majorité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt votant contre la subvention à la SASP Métropolitans 92 et pour les autres subventions.

M. BAGUET : Merci. Nous pouvons très bien voter cette délibération séparément pour faciliter les choses, même si cela n'a forcément aucun caractère légal. Le contrôle de légalité s'intéresse uniquement au vote des délibérations dans leur globalité. Néanmoins, et puisque vous le réclamez,

nous pouvons voter séparément ces quatre subventions à titre exceptionnel. Autrement dit, je vous accorde ce vote même s'il n'a aucune valeur légale. Qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Nous nous réjouissons de pouvoir voter cette délibération de manière séparée, puisque nous voulions voter pour les subventions aux associations L'Oiseau Lyre et Le Rameau, ainsi que pour les Scouts et Guides de France. En effet, nous avons d'un côté des subventions de deux fois 2 000 euros et de 80 000 euros, et de l'autre une subvention de plus d'un million d'euros. De plus, nous refusons que les Boulonnaises et les Boulonnais subventionnent l'équipe de Levallois-Perret que vous avez décidé seul de racheter.

Nous refuserons donc de voter cette subvention, comme nous continuerons de nous opposer également à votre projet absurde de stade à 70 millions d'euros pour cette équipe de basket-ball. Vous prévoyez en effet de construire un stade de 5 000 places, pour une équipe dont l'affluence moyenne se situe actuellement autour de 1 800 personnes. Quoi qu'il en soit, nous voterons donc pour les autres subventions et contre la subvention au Métropolitans 92.

M. BAGUET : Puisque vous étiez candidate aux dernières élections, il ne vous aura pas échappé que la campagne a été assez nourrie en mensonges et en cachotteries, mais que cela n'a pas empêché les Boulonnais d'exprimer clairement leur choix. Nous n'aurions pas réalisé les scores que nous avons fait, aussi bien au Nord qu'au Sud de la Ville, s'il s'agissait d'un projet personnel. Je tenais simplement à faire cette observation.

D'autre part, puisque vous parlez de L'Oiseau Lyre, sachez que la Ville porte cette association à bout de bras, car nous lui avons déjà versé 969 000 euros de subventions depuis 2016 pour l'aider à tenir la tête hors de l'eau. Il faut donc relativiser les choses lorsqu'on donne quasiment un million d'euros à une petite association. Je tenais là aussi à rappeler les choses, car nous n'avons pas laissé tomber L'Oiseau Lyre comme j'ai pu l'entendre. Je mets donc cette délibération aux voix, en procédant à des votes séparés.

- *Vote de la subvention pour la SASP « Métropolitans 92 » : adoptée à la majorité par 47 voix pour et 8 voix contre (Monsieur Antoine DE JERPHANION, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT et Monsieur Remi LESCOEUR).*

- *Vote des subventions pour L'Oiseau Lyre, Le Rameau,*

Séance du 8 juillet 2021

Scouts et Guides de France : adoptées à l'unanimité par 55 voix pour.

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Je profite également de cette délibération pour vous rappeler que sept sportifs de Boulogne-Billancourt ont eu la chance, et surtout l'honneur, d'avoir été présélectionnés pour les Jeux Olympiques 2020 qui se dérouleront du 23 juillet au 5 août prochains, et pour les Jeux Paralympiques qui auront lieu du 24 août au 5 septembre. Les athlètes soutenus par la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), à hauteur de 3 000 euros chacun seront ainsi :

- Hakim AREZKI, joueur de cécifoot ;
- Vincent GÉRARD, gardien de but de l'équipe de France de handball ;
- Astride GUYART, fleuretiste ;
- Christophe LAVIGNE, rameur handisport ;
- Sarah-Léonie CYSIQUE et Charline VAN SNICK, judokates ;
- Adam H'MAM, pongiste.

Les sportifs porteront soit les couleurs de notre Ville, soit celles de nos clubs sportifs, et nous leur souhaitons plein succès. D'autre part, je tenais également à les remercier car ils sont intervenus dans nos écoles pendant la semaine olympique pour tenir des conférences, et les enfants ont été passionnés par les échanges qu'ils ont eus avec ces grands athlètes. Ils ont offert un bel exemple d'engagement et de valeurs sportives. Qu'ils rapportent des médailles ou pas, nous les félicitons d'avoir été sélectionnés et nous sommes fiers, l'essentiel est de participer. Je vous rappelle que la Ville a obtenu le label Terre de Jeux 2024 décerné par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

3. CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA TENUE DES CONSEILS DE TERRITOIRE DE GPSO - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LA SIGNER

Mme LAVARDE BOEDA : Tout est dit dans le titre de cette délibération, sachant que cette convention d'une durée de six ans pourra être renouvelable trois fois.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. MAJORATION DE LA PART COMMUNALE DE LA COTISATION DE TAXE D'HABITATION DUE AU TITRE DES LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Mme LAVARDE BOEDA : Si la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée, je rappelle cependant que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires demeure. Je rappelle également que certaines villes de France sont éligibles à une majoration de cette taxe de 5 % et 60 % depuis la loi de Finances 2017, dans le cas où elles ont la possibilité d'appliquer une taxe sur les logements vacants. A ce jour, 12 des 36 villes des Hauts-de-Seine ont déjà voté une majoration du taux de taxe d'habitation des résidences secondaires avant 2020 ; la ville de Paris a voté le taux maximum de 60 %. Sachez également que les locaux meublés qui appartiennent à une personne morale sont exclus du champ de cette taxe, et qu'il est aussi possible de bénéficier de dégrèvements, soit parce qu'une personne n'occupe pas son logement principal et qu'elle habite dans sa résidence secondaire, soit en raison de conditions trop modestes. Voilà pour le cadre réglementaire et législatif.

En ce qui concerne Boulogne-Billancourt, la Ville se trouve aujourd'hui pénalisée car elle dispose de taux très bas et d'un potentiel fiscal très élevé. Par ailleurs, comme de plus en plus de villes augmentent ce taux, en le portant même parfois à son maximum, notre écart s'accroît d'autant de la moyenne, ce qui signifie que nous augmentons notre capacité à pouvoir contribuer aux fonds de péréquation. C'est pour cette raison que nous vous proposons de porter cette majoration à 30 %, ce qui représentera une augmentation d'impôt annuel inférieure à 150 euros pour 50 % des contribuables boulonnais soumis à cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Comme Madame LAVARDE vient de le dire, 12 communes des Hauts-de-Seine ont déjà voté cette majoration. Cependant, il est fort probable que tous les autres maires appliqueront ce dispositif à terme, comme ce fut le cas pour la taxe de séjour. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. APPLICATION DE LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE CONCERNANT LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET ADDITIONS DE CONSTRUCTION

Mme LAVARDE-BOEDA : Cette délibération est une conséquence directe de la réforme de la fiscalité locale, puisque la Ville impose désormais les contribuables sur l'ancienne part départementale de la taxe foncière en compensation de la perte de la taxe d'habitation. Jusqu'à présent les logements neufs bénéficiaient pendant deux ans d'une exonération de la part départementale de la taxe foncière ; la part communale pouvait ou non être exonérée suivant le choix fait par les communes depuis la loi de Finances de 1992. La ville de Boulogne-Billancourt avait décidé de ne pas accorder d'exonération par une délibération de février 1992, ce qui signifiait qu'un Bouloonnais résidant dans un logement neuf devait payer pendant deux ans uniquement la part communale de la taxe foncière. Avec la réforme de la fiscalité locale, la distinction des deux part disparaît. Un taux transitoire a été fixé de manière administrative pour l'année 2021 – à savoir l'application de la situation antérieure de manière mécanique. Cela étant, il appartiendra, de nouveau aux collectivités, de délibérer à partir de l'année 2022, et donc de revenir ou pas à la situation qui prévalait antérieurement, étant entendu qu'elles pourront choisir un taux de dégrèvement compris entre 40 % et 90 %.

Concernant la ville de Boulogne-Billancourt, le taux théorique calculé pour l'année 2021 s'établit à 47 %. Néanmoins, il vous est proposé aujourd'hui de délibérer sur le taux d'exonération minimal, à savoir 40 %. Je vous rappelle que notre taux de taxe foncière plus de deux fois inférieur à la moyenne des taux des villes de la strate. Notre Ville est déjà très « compétitive » dans ce domaine.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et Solidaires, et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. CONVENTION DE SERVICES COMPTABLE ET FINANCIER (CSCF) 2021-2024 ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP)

Mme LAVARDE-BOEDA : Ce n'est pas la première fois que la Ville signe une convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), puisque nous avons déjà signé un document du même ordre en juillet 2015. Cette convention étant arrivée aujourd'hui à échéance, il convenait donc de la réécrire. D'ailleurs, tout ce travail s'inscrit dans la lignée de l'engagement que nous avons pris lors des élections municipales de 2014, autrement dit que les comptes de la Ville soient certifiés dans une démarche de transparence totale de nos actions.

Cette convention vise d'une part à mettre en place le compte financier unique, et d'autre part à mettre en place l'attestation de fiabilité des comptes, sachant qu'elle se découpe en trois axes comprenant huit fiches « actions » – dont les titres figurent dans la délibération. J'ajoute que ce travail partenarial donnera lieu à un nouvel audit de la Direction des Finances Publiques au cours de l'année 2022, et que le fait de travailler avec la DGFIP nous permettra de mieux connaître l'évolution des droits de mutation, ou encore l'évolution de la taxe d'aménagement. Autrement dit, cette convention matérialise tout simplement le travail que nous faisons déjà de concert avec la DGFIP, à la fois pour avancer de notre côté, mais aussi pour aider les autres villes du Département à avancer – puisque Boulogne-Billancourt a été pionnier sur un certain nombre de sujets. Je remercie d'ailleurs les équipes de la DAF (Direction des Affaires Financières), qui sont souvent appelées à témoigner de leur expérience pour permettre aux autres collectivités de passer une marche supplémentaire.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je remercie également les services qui travaillent d'arrache-pied sur ce dossier car il est essentiel. Je rappelle que nous étions l'une des premières villes de France à demander la transparence financière, et surtout la certification financière de nos comptes. Je rappelle également que huit communes avaient été retenues dans toute la France lors de la première expérimentation, et que Boulogne-Billancourt l'avait été dans

la deuxième série. Nous sommes donc très fiers d'avoir été sélectionnés. D'ailleurs, la directrice générale des Finances publique m'a encore rappelé, lors de l'assemblée générale des maires de mardi dernier, qu'elle était très heureuse et très fière de compter une commune pilote comme Boulogne-Billancourt dans le Département. Nous avons formulé ce souhait il y a de nombreuses années auprès du premier président de la Cour des comptes, Monsieur Didier MIGAUD, et nous commençons tout juste à voir le bout du tunnel aujourd'hui. Il s'agit donc d'une très belle opération, d'autant que c'est un travail titanesque, puisqu'il a fallu évaluer tous les biens et les flux municipaux. Cela étant, nous parvenons petit à petit à cette totale transparence financière, et j'espère que cela rassurera les quelques personnes inquiètes. J'espère également que cette pratique évitera d'avoir des contestations locales des Finances publiques – au moins dans un premier temps – si elle est développée dans l'ensemble du pays. Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST (EPT GPSO) ET DES COMMUNES MEMBRES, EN VUE DE LA PASSATION ET DE L'EXÉCUTION FINANCIÈRE DU MARCHÉ DE COLLECTE ET DE PROPRIÉTÉ

Mme GODIN : Ce groupement de commandes concerne la propriété des deux cimetières de la ville de Boulogne-Billancourt ainsi que celle des espaces-verts qui ne relèvent pas de GPSO – comme par exemple les cours d'école –, ou encore la collecte des déchets et la propriété de nos marchés alimentaires. En revanche, c'est bien GPSO qui assurera les missions de coordinateur de ce groupement, qui en passera le marché et qui l'exécutera financièrement. Il vous est donc demandé d'approuver la constitution et le fonctionnement de ce groupement de commandes.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ANNÉE 2021. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Mme GODIN : Comme chaque année, il vous est demandé d'approuver la participation de la Ville au Fonds de Solidarité Logement (FSL). Je rappelle que ce fonds permet d'aider financièrement les personnes en difficultés, soit pour l'accès, soit pour le maintien dans un logement. Je précise que cette participation est fixée à 0,15 euros par habitant pour l'année 2021, soit 18 349,78 euros, ce qui correspond à peu près à la même somme que celle que nous avons versée l'année dernière. Enfin, sachez que nous avons également voté la contribution au FSL pour le volet « énergies » lors du Conseil d'administration du CCAS d'hier soir.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme GODIN : Cette délibération porte sur cinq points, dont le premier concerne l'actualisation du tableau des effectifs. Je rappelle que celui-ci comportait 2 048 postes budgétaires au 1er janvier 2021, mais qu'il en comptera désormais 2 105, puisque nous créons 57 emplois pour répondre à la fois à nos besoins dans le secteur de la petite enfance et à nos flux habituels. Je précise que ces modifications ont été votées et adoptées lors du Comité technique (CT) du 21 juin dernier.

Quant au point n° 2, il concerne le recrutement et/ou le renouvellement d'agents contractuels.

S'agissant du point n° 3, il vous est demandé d'approuver la mise à disposition auprès de GPSO de deux agents, et pour le point n° 4, il vous est proposé d'apporter une petite modification de la convention d'accueil des locuteurs natifs pour leur permettre éventuellement de partager un même logement. Enfin, le point n° 5 vous présente la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître le nombre de collaborateurs de Cabinet. Il a été précisé en commission que le nombre de postes au Cabinet n'a pas changé, et que le chargé de mission affecté au Cabinet est un agent contractuel déjà en poste dont le contrat a été renouvelé pour trois ans. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. ACQUISITION DES DROITS D'EXPLOITATION DU LABEL « VILLES ET VILLAGES OÙ IL FAIT BON VIVRE »

Mme DE BEAUVAL : Monsieur le maire, mes chers collègues. La finalité de cette délibération porte sur l'acquisition des droits de la Ville à communiquer sur son classement, dans le cadre du label « Villes et Villages où il fait bon vivre ». Le coût étant déterminé par la taille de la commune, il s'élève à 3 840 euros par an pour la ville de Boulogne-Billancourt. Ce classement est réalisé à partir des huit critères suivants déterminés par les Français :

- La qualité de vie ;
- La sécurité ;
- Les commerces et services ;
- Le transport ;
- La santé ;
- L'éducation ;

- La solidarité ;
- Les sports et loisirs.

La ville de Boulogne-Billancourt se classe ainsi en 35^{ème} position sur les 34 837 communes de métropole, soit trois places de mieux qu'en 2020. Je vous remercie donc de bien vouloir délibérer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

11. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET IMMOBILIÈRE 3F POUR LA RÉSERVATION D'UN LOGEMENT À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. DENIZIOT : Merci Monsieur le maire, mes chers collègues.

L'Immobilière 3M va acquérir sept logements sociaux en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) situés rue de Sully. Ce programme comprendra deux PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), trois PLUS (Prêt locatif à usage social), et deux PLS (Prêt locatif social).

Par courrier en date du 5 août 2020, l'Immobilière 3F a sollicité la ville de Boulogne-Billancourt pour une subvention de 60 000 euros, sachant que nous vous avons proposé cette délibération le 1er octobre 2020 et que celle-ci a été votée. En contrepartie de cette subvention accordée au bailleur, la Ville pourra bénéficier d'un droit de réservation portant sur un logement, soit 14 % du programme.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver ce projet de convention de réservation.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À IMMOBILIÈRE 3F POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 87 RUE DU DÔME À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. DENIZIOT : Ce projet de délibération concerne là encore l'Immobilière 3F, cette fois-ci pour l'acquisition de douze logements locatifs situés 87, rue du Dôme à Boulogne-Billancourt. La Ville est ainsi sollicitée pour une subvention de surcharge foncière à hauteur de 204 827 euros, sachant que ce programme comprendra quatre logements PLAI et huit logements PLUS. En contrepartie de cette subvention, nous vous proposerons dans quelques mois le même type de délibération que la précédente – à savoir l'approbation de la convention de réservation correspondante. Nous disposerons alors de 25 % du programme, soit de trois logements.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci Monsieur DENIZIOT. Nous en revenons donc à l'ordre de notre ordre du jour. Madame LAVARDE.

13. ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Mme DE MAISTRE : Monsieur le maire, mes chers collègues, il vous est proposé de modifier le règlement d'accueil et de fonctionnement des établissements de la petite enfance sur plusieurs points et ce, pour être au plus près du besoin des familles.

Le premier point concerne l'encadrement des dates d'arrivées des familles dans les structures, pour une entrée des enfants au plus tard le 15 octobre, pour la commission de mai, et pour une entrée au plus tard le 15 janvier pour la commission d'octobre. Cela permettra ainsi aux structures de pratiquer le projet pédagogique de manière efficace. D'autre part, il est également prévu de raccourcir le délai de prévenance pour les congés des familles, de trois à un mois, celles-ci ayant des difficultés à s'organiser sur un délai aussi long. Par ailleurs, il vous est proposé de modifier les motifs de résiliation des contrats à la demande de la Ville, et notamment de réduire le délai de 90 à 60 jours – qui était la durée tolérée pour la non fréquentation d'un enfant dans les structures. Enfin, il vous est proposé d'adopter un deuxième règlement de fonctionnement, en créant un système d'accueil d'urgence pour les enfants étant le plus dans le besoin (drame familial, difficultés de santé d'une assistante maternelle, etc.).

Il vous est donc proposé d'adopter ces deux règlements de fonctionnement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : A la question posée par le groupe Ecologistes et solidaires, concernant la rupture de contrat par la Ville en cas de comportement inadapté des familles, il est répondu que les difficultés sont très rares mais que cette possibilité doit figurer au règlement. Des exemples ont été donnés, comme par exemple le refus de faire vacciner son enfant alors que les vaccins sont obligatoires. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE « KERMEN », « LE MANÈGE ENCHANTÉ/ LE CARROUSEL DES OURS » - MODIFICATION UNILATÉRALE DES CONTRATS DE CONCESSION

Mme DE MAISTRE : Il vous est proposé de proroger les contrats de délégation de Service Public (DSP), conclus entre la Ville et la société les Petits Chaperons rouges pour une durée de cinq ans. Le terme de ces contrats étant fixé au 31 août prochain et les négociations dans le cadre des procédures de renouvellement des contrats étant toujours en cours, il vous est proposé ce soir de proroger ces contrats de quatre mois à compter du 1er septembre prochain.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame MAZEAUD.

Mme MAZEAUD : Merci. Nous voterons bien entendu cette délibération, à la fois pour la continuité de service et pour l'accueil de ces enfants. En revanche, nous regrettons que les négociations qui ont été entamées depuis le 2 mars dernier n'aient pas encore abouti, car un changement de délégué au 1er janvier serait vraiment néfaste pour les enfants, notamment pour ceux qui découvrent la structure depuis le mois de septembre. En effet, le changement d'un délégué peut entraîner potentiellement un remaniement de personnel, ou encore des modifications de mobiliers. Or, vous le savez, les enfants de moins de trois ans ont besoin de repères, et un changement de délégué en cours d'année serait vraiment problématique pour eux. Encore une fois, je regrette que les négociations n'aient pas abouti avant ce Conseil municipal.

M. BAGUET : Vous avez parfaitement raison. Ce n'est pas idéal, je suis d'accord avec vous. Malheureusement, nous n'avons pas la possibilité juridique de prolonger ce contrat pour une année complète. C'est pour cette raison que nous le prolongeons uniquement de quatre mois. Mais nous allons essayer de faire au mieux pour que les choses se passent le moins mal possible. Encore une fois, c'est une très bonne remarque. Oui, Madame DE MAISTRE.

Mme DE MAISTRE : Je me permets simplement d'ajouter qu'une reprise de personnel est également prévue pour assurer justement l'équilibre des enfants.

M. BAGUET : Je rappelle en effet que le personnel ne change pas, et qu'il est stipulé dans les textes que le nouveau délégué est obligé de reprendre l'équipe en place – comme nous l'avons fait lorsque nous avons changé de délégué pour la piscine-patinoire. Il n'y aura donc aucun changement de repères pour les enfants. Quant au mobilier, nous y serons attentifs. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. ASSOCIATION DES SITES LE CORBUSIER - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2024

M. DE BUSSY : Monsieur le maire, mes chers collègues, en tant que membre fondateur, notre Ville soutient les actions de l'Association des sites Le Corbusier depuis 2010. Je rappelle que cette association a été créée à l'initiative de 11 villes françaises sur les territoires desquelles se situent des édifices construits par Le Corbusier, et qu'elle a pour but d'animer un réseau chargé de préserver et de promouvoir les sites auprès du public et des opérateurs touristiques. Elle se veut aussi une force de propositions auprès des acteurs du patrimoine, aussi bien en France qu'à l'étranger – notamment l'UNESCO.

Les relations entre la Ville et cette association sont régies par une convention qui est arrivée à échéance. Son renouvellement pour la période 2021-2024 permettrait de poursuivre ces actions, qui ont été inscrites au budget à hauteur de 3 600 euros par an pour cette période. Il vous est donc proposé d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose à présent de passer au vœu déposé par le groupe Ecologistes et solidaires.

Vœu sur l'urgence climatique présenté par Monsieur LESCOEUR du groupe Ecologistes et solidaires

M. LESCOEUR : Monsieur le maire, chers collègues, le dernier rapport du GIEC décrit une situation cataclysmique pour la Planète non seulement en termes de prévisions climatiques à 20 ans mais aussi à très court terme. On constate chaque jour que cette situation est déjà d'actualité avec la canicule extrême à l'Ouest du Canada, la fonte de la glace des pôles, la fonte du permafrost en Sibérie mais aussi les précipitations extrêmes et les inondations trentenaires qui se généralisent au Japon, en Amérique du Sud mais aussi en France.

Séance du 8 juillet 2021

On sait que la responsabilité de ces dérèglements, dans le contexte de l'anthropocène, revient très largement aux plus gros consommateurs et pollueurs qui sont de fait les plus riches. Or nous sommes, dans le continent le plus riche, un des trois pays les plus riches de ce continent, la région la plus riche de ce pays et la grande ville la plus riche de cette région après Paris.

Et je n'ai pas l'impression que, malgré nos moyens immenses par rapport au reste de l'humanité, nous prenions notre part à la hauteur de ces moyens dans la lutte incontournable contre le désastre annoncé.

Quand on voit que GPSO, largement inspiré par Boulogne-Billancourt, est le seul des 12 territoires de la métropole du Grand Paris à s'être opposé par un vote à un document (le SCOT) qu'il trouve trop contraignant pour le développement de l'urbanisme sur son territoire ! Je crois qu'on est totalement à l'envers du sens de nos responsabilités dans ce combat pour la survie de l'humanité !

Nous proposons donc que la ville de Boulogne-Billancourt déclare l'état d'urgence climatique comme le demande depuis décembre 2020 le Secrétaire Général de l'ONU ainsi que le Pape François.

Merci d'avance de vos votes positifs,

M. BAGUET : Franchement Monsieur LESCOEUR, il y en a quand même assez de vos mensonges. De plus, vous diffusez ce vœu sur les réseaux sociaux. Vous continuez de dire que GPSO est le seul territoire à s'être opposé au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Or, cela tombe mal, car j'avais encore une visioconférence cet après-midi avec tous les présidents de territoires, et voici ce qu'il en est exactement.

Nous avons effectivement voté contre ce SCOT le 23 juin dernier, comme Boucle Nord de Seine l'a fait le 24 juin, et comme Grand Paris Sud-Est Avenir l'a également fait le 29 juin. Quant à Grand Orly Seine-Bièvres, ils se réunissaient cet après-midi, sachant qu'ils ont déjà adressé un courrier à Patrick OLLIER le 3 juin dernier pour lui demander justement de reporter ce SCOT en raison « d'un manque de concertation ». Enfin, Grand Paris Grand Est a également voté contre ce schéma lundi dernier. Même Monsieur Patrice BESSAC, le maire communiste de Montreuil, a réuni ses équipes le 29 juin et a proposé un vœu demandant le report de ce SCOT. Ce vœu a été voté à l'unanimité.

Je vous invite donc à corriger votre Tweet, car ce n'est pas possible que vous affirmiez de telles mensonges sur les réseaux sociaux. Cela est franchement fatigant, et le fait de mentir ne fait que favoriser les voix du Rassemblement

National. Voilà à quoi vous contribuez, Monsieur LESCOEUR, et ça commence à bien faire ! Pourquoi ne dites-vous pas la vérité aux gens ? GPSO n'est pas le seul à avoir voté contre. J'ai d'ailleurs toutes les délibérations sous les yeux si vous le souhaitez. Par conséquent, soit vous retirez votre vœu, soit je ne le voterai pas car il est mensonger. Les choses sont claires. Arrêtez de mentir, d'autant que tout le monde est contre ce SCOT Métropolitain. Même le préfet de Région, que j'ai vu hier, m'a expliqué qu'il n'était pas normal que la MGP (Métropole du Grand Paris) s'intéresse maintenant au PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), alors qu'il s'agit des compétences de l'Etat. Tout le monde veut s'occuper de tout et c'est la pagaille partout ! Il faut donc remettre les choses en place et que chacun s'occupe de son secteur. Encore une fois vraiment, cessez de mentir ! – je vous assure. Je vous laisse la parole pour répondre avant de passer au vote de ce vœu.

M. LESCOEUR : Relisez le vœu tel que je l'ai exprimé. J'ai simplement dit que GPSO s'était opposé à certains votes sous prétexte que ce schéma était trop contraignant pour le développement.

M. BAGUET : C'est un mensonge car j'ai les délibérations sous les yeux ! Arrêtez de mentir Monsieur LESCOEUR ! Franchement, ce n'est plus possible ! Même l'Etat émet des réserves sur ce SCOT ! Arrêtez de nous faire passer pour des gens isolés. Tout le monde est contre à l'unanimité, aussi bien à droite qu'à gauche que du côté des Verts. Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas du même parti politique que nous ne nous parlons pas entre présidents. Donc modifiez votre Tweet et je demande que nous ne votions pas votre vœu. Je mets donc aux voix ce vœu mensonger. À vous d'assumer. De mon côté, je vais réfléchir avec le Conseil municipal pour savoir comment nous pouvons vous attaquer en justice lorsque vous affirmez des choses mensongères. Je vous ai déjà prévenu, et vous persistez encore.

M. LESCOEUR : Calmez-vous !

M. BAGUET : Je ne me calmerai pas car j'en ai assez des mensonges, Monsieur LESCOEUR ! Je vous apporte les preuves et vous continuez à insister. Je mets ce vœu mensonger aux voix.

Le vœu du groupe Écologistes et solidaires exposé ci-dessus, est rejeté par 51 voix contre et quatre voix pour (Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Madame RAPILLY-FERNIOT, Monsieur Remi LESCOEUR).

M. BAGUET : Nous passons maintenant à la question orale, et corrigez votre Tweet dès ce soir si vous êtes honnête ! Nous verrons votre honnêteté si vous êtes capable de le faire.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Question orale posée par Monsieur RUTILY du groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt

M. RUTILY : Monsieur le maire, Chers collègues, Ces derniers mois, plusieurs incidents nous ont alertés quant aux pratiques de la ville de Boulogne-Billancourt en matière de politique RGPD. Nous aimerions être rassurés quant aux mesures prises pour garantir la sécurité des données personnelles de nos administrés.

Le 30 avril 2020, à quelques jours du premier déconfinement, l'ensemble des parents d'élèves de la ville avait reçu un courriel, signé du maire, mais envoyé depuis l'adresse personnelle d'un agent de la ville. Les destinataires étaient en copie apparente, et un document était joint au courriel : un fichier Excel avec les données personnelles de tous les parents boulois, et de leurs enfants. Il est très inquiétant que ce fichier ait pu circuler de la sorte. Pouvez-vous nous indiquer qui a accès à ce type d'informations sensibles et quelles sécurités ont été mises en place ?

Le 11 mars dernier, l'ensemble des participants au semi-marathon de Boulogne-Billancourt recevait un courriel, invitant à signer la pétition en faveur de la construction d'un palais omnisports place Bir-Hakeim. Aucun d'entre eux n'avait donné son accord pour recevoir de message à caractère politique, mais uniquement pour recevoir des mails d'information sur le semi-marathon. À quel titre la ville s'est-elle sentie autorisée à faire un tel usage de la base de données du semi-marathon ? Enfin, troisième exemple, le 17 mai dernier, les comptes Facebook et Twitter de la ville de Boulogne-Billancourt ont rendu publiques les données de santé d'une Bouloise, en donnant des précisions sur sa date de première injection et sur son second rendez-vous. Comment la personne en charge de ces comptes a-t-elle pu avoir accès aux données de vaccination de cette Bouloise, ainsi qu'à son numéro de téléphone ?

Ces trois incidents laissent craindre une certaine légèreté quant à la confidentialité des données personnelles des Bouloises et des Boulois. Nous aimerions donc savoir quelles mesures ont été prises pour renforcer leur sécurité et éviter ce type d'incidents à l'avenir.

Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Premièrement, pourriez-vous s'il vous plaît arrêter de filmer. Là aussi il serait bien d'avoir un petit peu d'honnêteté. Deuxièmement, je ne comprends pas le but de votre question. Que cherchez-vous et qu'y-a-t-il derrière cette question un peu surnoise ?

M. RUTILY : Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) !

M. BAGUET : La Ville applique strictement le RGPD. Je rappelle en effet que nous avons un correspondant RGPD qui suit rigoureusement les textes, et qui saisit la CNIL (commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) si les services rencontrent des difficultés. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait sur un des points que vous citez. Madame SHAN en avait même déjà parlé et nous lui avons donné une réponse officielle. Aussi, pourquoi reparlez-vous une nouvelle fois de ce sujet ? Je constate que vous avez une façon, en tant qu'opposant, d'enfoncer systématiquement les erreurs administratives. N'aimez-vous pas l'administration ? Vous vous attaquez à chaque fois aux plus petits, en tournant le couteau dans la plaie une fois, deux fois, trois fois.

Quelques erreurs ont effectivement été commises et une réponse a été apportée à Madame SHAN. Ce n'est donc pas indispensable d'en reparler. Nous avons saisi nous-mêmes la CNIL, qui n'a fait aucune observation sur deux des trois points qui ont été formulés. D'ailleurs, elle n'a pas estimé nécessaire de répondre au troisième. D'autre part, Monsieur RUTILY, peut-être faudrait-il là aussi dire la vérité aux Boulois, puisque vous connaissez très bien la personne concernée par le deuxième incident dont vous parlez – celle-ci ayant été votre assesseur lors des dernières élections. Donc arrêtez de monter des combines entre vous, et de manipuler les Boulois pour essayer de monter des coups politiques en expliquant que nous sommes des vilaines personnes à la mairie de Boulogne-Billancourt, et que nous sommes pires que Big Brother. Un peu d'honnêteté s'il vous plaît...

Vous nous donnez des leçons de démocratie sur le RGPD, alors que Monsieur LESCOEUR s'est comporté illégalement lorsqu'il était président d'un bureau de vote, en constituant un registre des électeurs. J'ai moi-même été le voir dans son bureau pour lui expliquer que c'était illégal, et que la circulaire du Ministre de l'Intérieur de janvier dernier était formelle à ce sujet. Vous le savez très bien, Monsieur LESCOEUR, nous n'avons pas le droit d'établir une liste des personnes qui viennent ou qui ne viennent pas voter. Donc ne nous donnez pas de leçons en termes de libertés individuelles, car aussi bien vous que Monsieur RUTILY êtes mal placés. Enfin, vous nous soupçonnez d'avoir utilisé le fichier du marathon. Là aussi, vous n'avez pas de chance, puisque c'est une société privée qui l'organise et non pas la Ville. En revanche, je rappellerai quand même qu'une personne dont vous êtes proche a utilisé le fichier de la Ville et les adresses personnelles d'élus pour leur rappeler qu'il fallait signer une pétition contre l'abattage des arbres avant les élections. Comment cette ancienne élue, très proche de vous et de Madame SHAN, a-t-elle obtenu les adresses personnelles des élus ? Bref, nous n'avons franchement aucune leçon à recevoir de vous sur ces sujets. Je ne sais pas ce que vous cherchez, mais les Boulois ne sont pas dupes de vos

Séance du 8 juillet 2021

mensonges et de vos affirmations. Preuve en est le revers que vous avez pris lors du dernier scrutin. Donc arrêtez de nous faire passer pour ce que nous ne sommes pas. Nous sommes des gens honnêtes, même si nous commettons parfois des erreurs. Dans ce cas, nous saisissons les autorités compétentes. Le dossier est clos. Voilà donc la réponse que je voulais apporter à votre question, puisqu'il n'y a aucun vote sur ce point.

Pour conclure enfin, je rappelle qu'il y aura un feu d'artifice le mercredi 13 juillet sur l'Île Seguin. Ce sera une nouveauté, puisque nous l'organisons à cet endroit pour des raisons sanitaires. La préfecture préfère en effet que ce feu soit tiré sur un lieu plus visible et moins « resserré ». Je vous donne rendez-vous le jeudi 30 septembre pour notre prochain Conseil municipal, et un peu plus tard ce soir pour ceux qui le souhaitent, pour la soirée finale du trophée Made In 92 des jeunes entreprises des Hauts-de-Seine organisé par la CCI 92. La Ville a de nombreuses entreprises lauréates qui seront honorées à cette occasion, ce qui montre une fois encore que notre Ville se porte bien, que les entreprises y sont innovantes, et que les gens sont heureux d'y vivre malgré toutes les affirmations de nos amis Verts et de Gauche. Voilà.

La séance est levée, je vous remercie. Un bel été à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 15.